



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 novembre 2020**

Date de convocation : mardi 10 novembre 2020

Délibération n° CC\_2020\_219  
Nomenclature : 7.5.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 57

Votants : 62

Pouvoirs :

M. Thierry BARON à M. Ammar BERDAI, M.  
Charles DELCROIX à Mme Véronique CAMBON,  
Mme Céline VIOLLET à M. Jean-Philippe  
MACHON, M. Pierre HERVE à M. David  
MUSSEAU, M. Patrick PAYET à M. Pierre-Henri  
JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Subvention d'investissement à  
l'Association la Grand'Ourse de Saint-Sauvant -  
Annulation

L'an deux mille deux mille vingt, le 17 novembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Claudine BRUNETEAU, M. Jean-Marc AUDOUIN

Secrétaire de séance : M. Pierre-Henri JALLAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 09 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 1°) « Développement Economique »,

Vu la délibération n°2019-171 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019 annulant la précédente délibération n°2018-189 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 et attribuant une subvention à hauteur de 25% d'une dépense de 115.809,60€ TTC maximum avec un montant plafonné arrondi à 28.952€, à l'association la Grand'Ourse, sous réserve d'un financement identique du Conseil Départemental pour le financement de l'aménagement d'une salle de spectacle

dans la commune de Saint Sauvant,

Vu la délibération n°2019-63 du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2019 autorisant la signature d'une convention de soutien au développement économique et aux entreprises avec l'association la Grand'Ourse,

Considérant les informations obtenues de l'association en réunion et lors des échanges avec les élus locaux et les services de la Communauté d'agglomération depuis la fin de l'année 2019,

Considérant l'impossibilité de l'Association la Grand'Ourse de maintenir l'ensemble de ses activités à Saint Sauvant entraînant une fragilité de son équilibre économique, aggravée par la crise sanitaire liée à la Covid 19,

Considérant le message repris sur la page Facebook de l'Association la Grand'Ourse le 2 juin 2020 intitulé « la fin d'un tome » confirmant « la fermeture du bâtiment et l'arrêt de la structure économique »,

Considérant que l'association ne dispose plus du bien destiné aux travaux d'aménagement de la salle de spectacle envisagée, la subvention accordée par le Conseil Communautaire dans la délibération n°2019-171 susvisée ne peut donc plus être maintenue,

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'annuler la subvention attribuée par la délibération n°2019-171 du 26 septembre 2019 susvisée en raison de l'absence de réalisation de l'objet de la subvention.
- d'autoriser le Président, ou son représentant en charge notamment de l'Economie Sociale et Solidaire, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Adopte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 60 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions (M. Jean-Philippe MACHON en son nom et celui de Mme Céline VIOLLET)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.